



Wallonie

Ville de Sambreville

Dossier n° : 2020/174

**URBANISME**  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de **Permis d'urbanisme**.

Les demandeurs sont Monsieur et Madame Duplicy - Graulich demeurant à Rue du Voisin 80 à 5060 Auvelais.

Le terrain concerné est situé à Rue du Voisin 80 à 5060 Auvelais et est cadastré section E n° 45M.

Le projet consiste en "Construction d'une annexe vitrée d'esprit véranda + création d'une terrasse couverte" et présente les caractéristiques suivantes :

- . Application de l'article D.IV.40 : Les demandes impliquant une ou plusieurs dérogations au plan de secteur ou aux normes du guide régional sont soumises à enquête publique : Demande de dérogation au plan de secteur : Zone d'espace vert
- . Article R IV 40-2 : profondeur de bâtisse

Le dossier peut être consulté **UNIQUEMENT sur rendez-vous** durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Administration Communale de Sambreville – Service Urbanisme – Grand Place – 5060 Sambreville/Auvelais

- . les lundis de 14h à 17h ;
- . les mercredis et vendredis de 9h00 à 12h00 ;
- . les jeudis de 14h00 à 20h00

Pour les consultations jusqu'à 20 heures , rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Mr BODART – Conseiller en Aménagement du Territoire téléphone : 071/260.228 mail : mbodart@commune.sambreville.be

**L'enquête publique est ouverte le 7 avril 2021 et clôturée le 21 avril 2021,**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal,

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration Communale – Service Urbanisme – Grand Place – 5060 Sambreville/Auvelais,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : gatupe@commune.sambreville.be
- remises à Mr BODART dont le bureau se trouve au Service Urbanisme – rez-de-chaussée de l'Administration

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : Enquête publique ADMINISTRATION COMMUNALE DE SAMBREVILLE **2020/174**.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Mr BODART.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme - le conseiller en environnement - la personne chargée de donner des explications sur le projet est Mr BODART dont le bureau se trouve à l'Administration Communale – Service Urbanisme – rez-de-chaussée de l'Administration.

**Le Directeur Général,**

**Xavier GOBBO**

**Par le Collège,**



**Le Député-Bourgmestre,**

**Jean-Charles LUPERTO**